



VICTORINOX



FROM THE MAKERS OF THE
ORIGINAL SWISS ARMY KNIFE™

Garantie 1+10 ans + Victorinox

Preuve d'achat

Remarque : Veuillez conserver votre ticket de caisse comme preuve d'achat ; il vous sera demandé pour justifier votre couverture de garantie. Notre garantie ne s'applique qu'aux produits achetés dans un magasin ou chez un revendeur Victorinox agréé. La période de garantie prend effet à la date d'achat. Toutes les réparations effectuées viseront à retrouver les fonctionnalités de base. Bien que les réparations soient effectuées par des professionnels, nous ne pouvons garantir que l'apparence originale soit préservée. Cette garantie vous accorde certains droits et vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui peuvent différer d'un État à l'autre ou d'un pays européen à l'autre. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de dommages indirects ou consécutifs, les limitations ou exclusions précédentes peuvent donc ne pas s'appliquer à votre cas.

Garantie 1+10 ans

1re année : Programme complet de protection de Victorinox

Pendant les douze (12) premiers mois suivant l'achat, votre produit est couvert par le programme complet de protection de Victorinox.

- Ce programme couvre les défauts de fabrication, l'usure normale, les dommages dus aux manipulations par les compagnies aériennes et les dommages de transport.
- Il exclut tout traitement brutal, les dommages esthétiques (éraflures sur le cuir ou le polycarbonate ou tissus tachés), les dommages accidentels ou consécutifs (par exemple, dommages ou perte du contenu du sac, perte de l'usage, perte de temps), les dommages dus à l'abrasion, à des solvants et à des accidents.
- Veuillez noter que l'appareil électronique et les fonctions électroniques intégrés dans votre bagage ne sont pas couverts par cette garantie.

Le programme complet de protection couvre les dépenses de réparations, les coûts d'expédition vers le centre de réparation et de retour vers le propriétaire ou un produit de remplacement (identique ou de valeur équivalente) si votre produit ne peut être réparé. Les réparations couvertes par la garantie doivent être effectuées par un centre de service agréé par Victorinox.



De la 2e à la 11e année : Programme de garantie de qualité de Victorinox

Du début de la deuxième jusqu'à la fin de la onzième année suivant l'achat, votre article est couvert par le programme de garantie de qualité de Victorinox.

- Ce programme couvre les défauts de fabrication et l'usure normale, à l'exception des coutures, piquages, tissus et bandes de fermetures éclair.
- Il exclut tout traitement brutal, les dommages esthétiques (éraflures sur le cuir ou le polycarbonate ou tissus tachés), les dommages accidentels ou consécutifs (par exemple, dommages ou perte du contenu du sac, perte de l'usage, perte de temps), les dommages dus à l'abrasion, à des solvants, à des accidents, aux manipulations par les compagnies aériennes ou encore les dommages de transport.
- Veuillez noter que l'appareil électronique et les fonctions électroniques intégrés dans votre bagage ne sont pas couverts par cette garantie.

Le programme de garantie de qualité couvre :

- les frais de réparation ou le remplacement du produit (identique ou d'une valeur équivalente) si votre article ne peut être réparé ;
- les frais d'expédition depuis le centre de réparation.

Vous devrez nous expédier votre article en vue de sa réparation, port payé, ou l'apporter dans un magasin Victorinox ou chez un revendeur Victorinox agréé. Si la réparation de votre bagage n'est pas couverte par la garantie, votre centre de service vous contactera pour vous communiquer le coût estimé de la réparation et de retour de votre article. Les réparations couvertes par la garantie doivent être effectuées par un centre de service agréé par Victorinox.

Après 11 ans

Si votre article n'est plus couvert par la période de garantie, nous proposons un service de haute qualité à un prix raisonnable. Si votre article est « irréparable », nous vous suggérerons d'autres solutions. Veuillez contacter votre centre de service local. C'est avec plaisir que nous vous expliquerons nos différents services de réparation de produits et la démarche à suivre pour expédier votre article.

Résumé

1re année – Protection totale

Sous garantie : Défaut du fabricant, & usure, dommage du transporteur

Hors garantie : Mauvais usage/accident, cosmétiques, abrasion/solvant

2e à 11e année – Garantie de qualité

Sous garantie : Défaut fabricant, système de bagage & à roulettes, roulettes, pied, plaque de poussée, tirette + curseur, poignée cargo, poignée de transport, cadre + boucle et courroie d'épaule

Hors garantie : Dommages causés par les transporteurs, utilisation inappropriée/accident, cosmétiques (y compris les protections de la tuyauterie et des coins), abrasion, solvant, couture, couture, tissu, bande de fermeture à glissière

À votre service, à tout moment

Pour trouver un centre de service/réparation proche de chez vous, utilisez notre [Localisateur de centres de réparation](#).